

# RATENELLE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur BARBIER Claude, Maire.

Membres présents : Mme FARRIS Sandrine, M. BOULY Laurent, Mme MOREAU Estelle, M. FRANCOIS Jean-Alain, M. SICARD Eric, M. BERNOUX Denis, M. CHEVRIER Gilles.

Membre(s) excusé(s) ou absent(s) : M. VIOLY Alain, M. BRAYARD Philippe, M. GOYARD Jérôme (Pouvoir à M. BERNOUX Denis).

Secrétaire de séance : Mme FARRIS Sandrine

-----  
Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du 13 septembre 2019.

Le Conseil Municipal accepte d'inscrire les points supplémentaires suivants à l'ordre du jour :

- Proposition d'acquisition de terrains communaux
- Virements de crédits
- Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

### REMBOURSEMENT CAUTION LOGEMENT ANCIENNE POSTE

- a décidé à l'unanimité de procéder au remboursement de la caution à Mme MEUNIER Charlotte et M. GANNAT Etienne suite à leur départ du logement de l'ancienne poste.

### LOCATION LOGEMENTS COMMUNAUX

- a décidé à l'unanimité de remettre en location le logement de l'ancienne poste et a défini les modalités de locations
- donne pouvoir à l'unanimité à M. le Maire afin d'établir le bail de location s'y rapportant.
- a décidé à l'unanimité de donner un avis favorable à la demande de location du logement communal situé au-dessus de la mairie effectuée par M. JACQUOT Patrick.
- a défini les modalités de location et donne pouvoir à M. le Maire afin d'établir le bail de location correspondant.

### REFORME DES TRESORERIES

- a décidé à l'unanimité de prendre une délibération contre le projet de fermeture des trésoreries de proximité, dans le cadre de la démarche engagée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations.

### PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAINS COMMUNAUX

- a pris connaissance de l'offre d'acquisition des terrains communaux cadastrés section ZL 50 et 51 faite par l'Immobilière Cuisery au prix de 80 000 € net vendeur.
- a décidé à l'unanimité d'accepter ladite offre d'acquisition
- a désigné la SCP PERRAULT et PERE – Notaires à CUISERY – pour dresser les actes correspondants à cette vente et accomplir les formalité s'y rapportant.
- donne pouvoir à l'unanimité à M. le Maire afin de signer tous les documents se rapportant à cette vente.

### VIREMENTS DE CREDITS

- a validé à l'unanimité les virements de crédits, en section d'investissement comme suit (à la demande du trésorier municipal de Cuisery) :

INVESTISSEMENT DEPENSES	INVESTISSEMENT RECETTES
Article 2313 + 1714 €	Article 2315 + 1714 €

### MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU DUFGET PRIMITIF 2020

- autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2020 dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice 2019 + décisions modificatives 2019 (déduction faite des sommes imputées aux chapitres 16 et 18).

### QUESTIONS DIVERSES

- a fait le point sur les travaux entrepris sur le mur du cimetière et a pris connaissance de la pose effectuée du columbarium (9 cases + 3 cavurnes)
- a pris connaissance de la date de la cérémonie des vœux du Maire fixée au dimanche 12 janvier 2020
- a pris connaissance de la programmation des travaux d'élagage

- a pris connaissance de la mise à disposition à la commune par la CUMA de Saint-Trivier-de-Courtes d'un agent pour effectuer le fauchage et le curage des fossés sur la commune de Ratenelle.
- a pris connaissance du recrutement d'un agent technique contractuel (non titulaire) durant la période de mise en disponibilité de M. Rodolphe CORON.
- a pris connaissance du plan adressé par la Communauté de Communes Terres de Bresse, pour avis, dans le cadre du projet d'élaboration d'un PLUI et des remarques qui ont été formulées par la commune en retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H25.

**LE MAIRE,**  
**Claude BARBIER.**